

L'ÉCLAIR

JOURNAL CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

PARAISANT A LYON LE SAMEDI

ABONNEMENTS :

RHONNE et départements limitrophes. 1 an, 6 fr. — 6 mois, 3 fr. 50
Autres départements. 1 an, 7 fr. — 6 mois, 4 fr. »
Etranger le port en sus.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Rue Mulet, 8, à l'entresol

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Il sera donné un compte rendu des ouvrages envoyés.

Les ANNONCES seront reçues aux bureaux du Journal

TOUS LES JOURS DE 2 A 4 HEURES, LES DIMANCHES ET FÊTES EXCEPTÉS

Vente en gros : Rue Mulet 8.

SOMMAIRE : FERRY-COURBET, *Pierre Marcel*. — BULLETIN POLITIQUE. — LE GOUVERNEMENT LAÏQUE ET LES ÉLECTIONS, *L. Ducuryl*. — A TRAVERS LA SEMAINE. — A PROPOS DES DISTRIBUTIONS DE PRIX, *Incognitus*. — LE Progrès ET L'AFFAIRE DU PARAPLUIE, *P. S.* — LA MAGISTRATURE LYONNAISE DE 1771 A 1883, *L. Ducuryl*. — LES DEUX PARTIS, *Nemo*. — CONCERTS-BELLECOUR, *L. S.* — BIBLIOGRAPHIE, *Gabriel*. — GASPILLAGE FINANCIER. — MARCHÉS, *Thur. Lep.*

FERRY-COURBET

Ces deux noms jurent d'être accouplés, mais j'ai voulu les mettre ensemble précisément pour faire ressortir le contraste qui est entre eux.

A l'heure où j'écris ces lignes, la dépouille de l'illustre amiral Courbet, notre premier marin, revient lentement sur le *Bayard*, fatigué d'une lutte trop longue. L'équipage qui sent mieux que nous la perte irréparable qu'a faite la France et qui sait dans quelle triste situation il laisse l'escadre du Tonkin revient triste et las.

Ces vieux loups de mer qui n'ont craint ni les orages, ni les luttes inégales, ni les rigueurs d'un climat qui chaque jour pourtant éclaircissait les rangs déjà si peu serrés, ces indomptables et fiers enfants de la mer ont versé des larmes sur le catafalque du grand et modeste héros.

Peut-être aussi sont-ils de l'opinion de leur illustre chef, et ce n'est pas sans indignation qu'ils pensent à Ferry, l'homme néfaste.

Osera-t-il se montrer à eux, cet homme ? Suivra-t-il le convoi de l'amiral ? viendra-t-il au milieu des survivants qui songent aux pauvres compagnons qu'ils ont laissés là-bas et que roule le flot des mers asiatiques et que recouvre à jamais un sol meurtrier ?

Lui, le Tonkinois, non ! Mais ses séides, sa bande, ses complices auront-ils l'aplomb de se présenter devant eux, les braves ? Non, cela n'est pas possible.

Mais ce n'est pas là ce que je veux examiner aujourd'hui. Je veux monter plus haut et comparer les principes.

Je veux montrer d'une part, Ferry, Thibaudin, Farre, les têtes du parti républicain ; d'une autre, Chanzy, Courbet, Robert-le-Fort, les monarchistes et les chrétiens.

Quand on songe qu'une génération a pu préférer les premiers aux seconds, on a honte d'en faire partie.

Quel abîme entre ces hommes !

Ferry, Thibaudin, Farre, l'infatuation et l'incapacité, républicains et anticléricaux ; Chanzy, Courbet, Robert-le-Fort, l'intelligence et la valeur, l'honneur et la force, monarchistes et chrétiens.

Et l'on nous dit que la République c'est le progrès, et la Monarchie, l'ignorantisme.

Ferry, Thibaudin, Farre en progrès sur Chanzy, Courbet, Robert-le-Fort ! Quel comble !

Chanzy, Courbet, Robert-le-Fort, taxés d'ignorantisme ! Quel crétinisme !

Qu'ont-ils fait les premiers ? Le premier a lutté pour son portefeuille, au prix de la fortune du pays, au prix du sang français. Le second a manqué à sa parole. Le troisième a supprimé les tambours. Voilà leurs titres devant la postérité.

Chanzy a fait des prodiges de valeur et de génie, à l'armée de la Loire. Il eût sauvé la patrie, si elle avait pu être sauvée. C'é-

tait notre premier général. L'espoir de l'avenir.

Courbet. A quoi bon rappeler ses hauts faits. Ils sont dans toutes les bouches. C'était notre premier marin, lui aussi, l'espoir de l'avenir.

Robert-le-Fort. Qui donc aurait oublié le prince, digne de commander nos armées, qui, oubliant, les injustices de la patrie, accourt auprès d'elle à l'heure du grand danger et vient offrir son épée pour la défendre. Qui donc aurait oublié ce duc de Chartres à qui l'on refuse de servir même comme simple soldat et qui s'engage alors sous le pseudonyme de Robert-le-Fort pour combattre l'envahisseur.

Voilà le parallèle : Et ce sont les premiers que le peuple inconscient, pour son malheur, a préférés aux seconds !

Mais cela ne doit plus recommencer. C'en est fait du règne des incapables. Le peuple a ouvert les yeux, à ses dépens, hélas ! mais enfin il les a ouverts et les de Mun, et les de Chartres, ceux enfin, qui ont aimé la France pour elle et pour le peuple, vont triompher de leurs incapables et ambitieux adversaires.

Il me semble que le grand cuirassé qui ramène en France la triste dépouille de notre grand amiral, y ramène aussi la monarchie et la foi.

Le salut nous viendra d'où tant de mal nous est arrivé déjà, du Tonkin.

Salut à l'illustre mort qui nous revient, salut à la monarchie ! PIERRE MARCEL.

BULLETIN POLITIQUE

Le reporter traverse une période bien calme, puisque le départ de la Chambre et les vacances du Sénat n'amènent plus dans leurs palais, autour de ces tribunes, j'allais dire les planches, de nos pitres républicains, que le bruit des *oratoires*.

Quelle tranquillité quand nos honorables quittent le temple. Pourquoi faut-il que cet état soit de si courte durée ?

Que d'économies réalisées ; que d'apaisements dans les esprits si ces hommes, mangeant les revenus que nous leur faisons, restaient tranquillement à leurs affaires.

Malheureusement ils ont laissé, pour continuer leur triste besogne, un gouvernement qui s'inspire à merveille de leur mauvais esprit. Brisson et compagnie ne travaillent-ils pas à la même œuvre ?

Trouvons-nous au moins, au dehors de notre pauvre France, quelques sujets de satisfaction ?

L'Angleterre se propose simplement, avec son ministère Tory, de rester en Égypte le temps qu'il lui plaira, de détruire notre influence séculaire et, d'accord avec l'Italie, de nous supplanter un jour en Afrique.

L'Allemagne, tranquille au sujet de ses frontières, après nous avoir lancés dans les expéditions lointaines, s'approprie, elle aussi, tout ce qui est à sa convenance, et se permet encore de nous faire adresser, par sa presse de reptiles, des menaces chaque jour plus morgueuses. L'Espagne cherchera bien à protester contre son amie d'hier ; mais qui lui aidera à soutenir ses prétentions, à présent que l'ermite de Warzin a su amener la division, la suspension entre tous ces gouvernements qu'il voulait tenir et mater à son aise.

La prochaine entrevue entre l'empereur d'Autriche et le Czar peut ne pas être sans influence sur les événements qui se préparent.

L'intérêt de ces deux États est assurément d'arrêter l'essor de l'aigle germanique qui ne doute plus de rien ; leur intérêt, dis-je, serait de contrebalancer une puissance aussi envahissante et dont le but avoué est de diriger, à elle seule, les destinées de l'Europe.

Mais à qui s'adresseront ces deux puissances : la Russie et l'Autriche, pour résister à l'outrecuidance germanique ? L'Italie ? Inféodée aux carbonari et à toutes les sectes maçonniques, elle ne pourra que converger dans l'orbite tracée par la protestante Allemagne, jusqu'au moment où dévorée par les siens elle deviendra la proie de tous les cosmopolites ambitieux.

Ah ! il y a une puissance qui pourrait se mettre d'accord avec l'Autriche et la Russie, et à elles trois elles en imposeraient à tous. Mais, cette nation, elle est entre les mains des républicains. C'est dire assez quelle méfiance elle inspire, et avec quelles mesures préventives on l'éloigne.

Puisse cette pauvre France revenir à la monarchie, suivre ses traditions, retourner à son Roi, et nous verrions bientôt rentrer dans leurs repaires, et se cacher dans l'ombre, tous ces rapaces qu'ont attirés sur nous les forbans de la politique.

Le Gouvernement laïque et les Elections

Un mot résume les principes de haute politique des républicains, et exprime leurs sentiments dans l'intérêt public. C'est le mot de *laïque*.

Le gouvernement comme l'état doit être laïque, les institutions de toute sorte, les établissements publics, les écoles, les hôpitaux doivent être laïques. La charité selon l'expression chrétienne, doit être transformée en philanthropie laïque.

Qu'est-ce à dire ; la France serait-elle dominée par un clergé, par des congrégations religieuses envahissantes ? Le gouvernement serait-il absorbé par un parti prêtre contre lequel l'intérêt de la liberté exige de lutter, la nation va-t-elle devenir trop cléricale ? Oh non ! Il y a longtemps qu'on ne compte plus de membres du clergé parmi les agents et les fonctionnaires du gouvernement, depuis les ministres jusqu'aux maîtres d'écoles. Si un évêque a été encore député, c'est que les électeurs d'un département disposent encore de leur vote et savent ne pouvoir faire choix d'un plus éminent représentant. Mais ce député, à lui seul, n'a pas eu malheureusement d'influence effective sur les délibérations de la Chambre. Il n'a eu que l'influence morale du caractère et du talent sur la minorité du parlement rivée comme à une chaîne de forçat à une majorité souvent inepte. Cette majorité a toujours accueilli l'éloquence de Mgr Freppel par des sarcasmes et des injures. Non seulement cet éloquent député a souvent parlé devant une assemblée indigne du caractère national, de l'intelligence et de l'urbanité françaises, mais surtout devant une horde de gens mal élevés, à certains jours, véritables goujats.

Cette Chambre des députés qui heureusement vient de disparaître et de tomber, inspirant les mêmes sentiments qui lui ont fait naguère jeter bas son chef, obéi servilement après avoir fait tant de mal, cette Chambre eût été offensée d'être appelée cléricale, aussi a-t-elle été fière de n'avoir cessé de se dire : une Chambre de députés laïques.

Ce mot de laïque a désormais sa signification politique nouvelle. Tout ce qui est laïque est antireligieux.

Le gouvernement et tout ce qui lui appartient a justifié son titre. Il a affecté avec tous ses tenants de n'agir qu'en dehors de toute idée de Dieu. Il a fait plus, il a déclaré et perpétué une guerre sans merci contre les choses religieuses, affectant quelquefois des

déclarations hypocrites d'un certain respect. La Chambre des députés a, par ses votes, sanctionné toutes les entreprises violentes contre la religion catholique ; les lois directement destructives de tout principe religieux et, par ces lois violentes contre les personnes et contre les choses, mais surtout l'esprit des lois antireligieuses, a systématiquement matérialisé la législation nouvelle.

Ce serait une redite que de rappeler comme on l'a fait souvent, tous les désastreux actes du gouvernement qui lui conservent bien son caractère de laïque.

C'est bien parce que tout doit être laïque dans l'état que nous avons vu cette odieuse Chambre et le Sénat lui-même invalider des élections régulières, influencées, prétendait-on, par le clergé catholique. Pour ces amis du bien public, les prêtres sont des parias de la société ; ils ne sont pas des électeurs comme leur concitoyens, ils ne sont pas laïques suivant la nouvelle signification de ce mot, dès lors c'est à peine si leur simple vote doit être toléré ; mais leur intervention dans les élections, non pour racoler les électeurs, ainsi que le font les meneurs habituels, non pour les circonvenir par les promesses et les menaces, suivant le mode de liberté gouvernementale, mais leur intervention pour exprimer une opinion, un conseil est une cause d'invalidation des élections qui déplaisent à la majorité.

Eh bien, dans la situation de la France si misérablement abaissée, surtout moralement, le devoir est le même pour tous les électeurs, qu'ils soient laïques, prêtres ou religieux de n'importe quel ordre. A l'heure présente, non seulement tous doivent voter contre nos ennemis fanatiques d'institutions et de proscriptions laïques, mais encore user de toute leur influence personnelle pour aider à régénérer la représentation nationale. Que dans l'église, le prêtre ne fasse pas de conférence politique électorale, soit. Mais hors de l'église, citoyen libre et éclairé, il a le droit et le devoir d'user de sa liberté et de son patriotisme pour travailler activement au salut commun.

Les électeurs qualifiés cléricaux, parce qu'ils sont honnêtes et fidèles à leurs croyances, seraient volontiers traités comme le clergé par nos ennemis laïques qui sont ceux, et les pires, de la France si ces maîtres du jour pouvaient user sans obstacle de leur despotisme révolutionnaire.

Quand l'ennemi du dehors est à nos portes, le patriotisme commande à tous la résistance ; si le bulletin de vote est une arme puissante un jour, que tous les électeurs de n'importe quel rang social tournent cette arme contre l'ennemi du dedans, et le repoussent de la représentation nationale. Si enfin, les mandataires du peuple sont dignes de leur mandat, le relèvement de la France pourra ne pas rester seulement un désir et une espérance.

L. DUCURYL.

A TRAVERS LA SEMAINE

24 Aout. — Voilà bientôt deux ans que retentissait ce mot cruel : le Roi est mort. Oui le Roi était mort, et tous les royalistes, je dirai même tous les Français, étaient en deuil. Celui en qui ils avaient mis l'espoir de la France, celui qui par ses vertus pouvait obtenir de Dieu la fin des châtements de notre patrie, n'était plus. Dans leur douleur immense ils allaient jusqu'à se demander s'il ne conviendrait pas de jeter bas les armes et de se retirer du combat : Celui pour lequel ils combattaient n'était plus.

Mais s'inspirant justement des sentiments de celui qu'ils pleuraient, ils se sont relevés fièrement et ont dit dans leur noble orgueil : La France n'est pas morte. Si Dieu nous a enlevé notre Roi, ses décrets sont impénétrables. Mais luttons et travaillons toujours.

Deux années n'ont pas apaisé notre légitime douleur et lundi, pour anniversaire, donnons-nous rendez-vous aux pieds des autels; c'est là du moins qu'on trouve un adoucissement à toutes les peines. Prions pour le repos de l'âme de notre Roi bien-aimé, prions pour celle qui fut la compagne de ses jours, prions pour la France qu'il a tant aimée et qu'il aurait voulu rendre au bonheur, prions enfin pour son successeur.

Cet héritage qu'il a accepté implique la vieille devise : *Noblesse oblige*. Qu'il fasse la France ce que la voulait le comte de Chambord, que tous nous lui aidions à la tâche qu'il revendique.

Saint-Louis. — Notre premier devoir est d'offrir à notre vénérable Cardinal-Archevêque nos vœux et de déposer à ses pieds nos respects, notre dévouement filial.

Que mardi tous les enfants du diocèse de Lyon s'unissent dans une même prière, que tous animés de la même pensée demandent à Dieu, par l'intercession de saint Louis, roi de France, longue vie, forces et joies spirituelles pour le premier Pasteur de ce diocèse, pour le digne successeur de saint Pothin et de saint Irénée.

Conseil général. — Dans sa dernière séance M. le préfet a donné lecture du décret déclarant d'utilité publique le rachat du péage des ponts de l'île-Barbe, Collonges, Fontaines, Couzon et Neuville.

Cette fois encore l'illustre M. Gay a voulu parler. Il s'étonne que l'administration préfectorale n'ait pas laissé cette affaire traîner dans les cartons.

M. Massicault lui a répondu d'une manière polie, mais bien sentie.

M. Gay s'est tu.

Encore les croix des cimetières.

— Décidément nos églises ne peuvent plus supporter la vue des croix, ça leur fait prendre des crises nerveuses, aussi a-t-on enlevé la croix qui surmontait le portail du cimetière des enfants à la Guillotière.

Cet acte sacrilège s'ajoutera à ceux déjà à leur actif.

Chez les Pétauds. — Les programmes publiés par les comités radicaux peuvent nous donner l'idée de ce qui nous attend lorsque leurs candidats auront triomphé. Le programme adopté par « le Comité central départemental des républicains radicaux du Rhône », par exemple, ne laisse rien à désirer. Impôt sur le revenu, suppression du budget des cultes, révision de la Constitution, tout s'y trouve. Et il ne s'agit pas là de réformes à longue échéance, de ces réformes que l'on peut promettre d'accomplir en ajoutant mentalement qu'on les accomplira dans 10 ou 20 ans. Le Comité exige « un engagement d'honneur de travailler immédiatement à la réalisation de ses idées. » Nommez des radicaux, disait M. Jules Ferry dans son discours aux Lyonnais du 9 août. Les radicaux l'ont écouté.

Statue du général Chanzy. — Des fêtes ont eu lieu au Mans pour l'inauguration de la statue du général Chanzy. En face du monument élevé à cet homme qui, dans des jours de défaite et de deuil, a sauvé l'honneur militaire de notre pays, compromis par les politiciens du gouvernement de la défense nationale, nous avons eu la tristesse de voir un soldat sans éclat et sans illustration comme le général Campenon, un ministre sans talent comme Allain-Targé représenter la France. M. Grévy ni M. Brisson ne se sont dérangés. Leur attitude sera probablement la même pour les funérailles de cet autre héros, du vainqueur de Fou-Tchéou.

Leçons d'histoire. — Mgr le Comte de Paris, qui vient de passer quelques jours en Belgique chez son cousin, le comte de Flandres, est revenu en France par les Ardennes, il a fait visiter à son fils, le duc d'Orléans, le champ de bataille de Valmy et la maison de Jeanne d'Arc à Domrémy.

Union royale. — La princesse Marie d'Orléans, fille aînée de Mgr le duc de Chartres, est fiancée au prince Waldemar, troisième fils du roi de Danemark. Le prince Waldemar est né en 1858, et la jeune princesse est dans sa vingtième année.

Le corps de l'amiral Courbet. — La dépouille mortelle de l'illustre amiral ne débarquera point à Toulon. Cette nouvelle cause est un vif étonnement dans la population. L'épidémie qui sévit dans cette ville sert de prétexte, mais la vérité est que le gouvernement craignait une manifestation.

Le choléra continue ses ravages à Marseille, et déjà quelques cas ont été signalés à Toulon.

Espérons qu'il n'en sera pas cette année comme l'année dernière, qu'un grand nombre

de victimes payeront de leur vie, l'incurie de l'administration.

Hommage tardif. — La sœur saint Cyprien qui, l'année dernière avait été placée à la tête de l'administration du Pharo, vient d'être décorée de la Légion d'honneur.

Un fait rare. — On lit dans l'*Ere nouvelle des Hautes-Pyrénées* :

Les départements où la Cour d'assises ne siège pas régulièrement, faute d'affaires, ne sont pas nombreux.

Celui des Hautes-Pyrénées est privilégié sous ce rapport.

Il n'y a pas eu de session le trimestre dernier; il n'y en aura pas davantage dans le trimestre en cours.

Les sentiments religieux qui, dans notre pays, ont tant d'empire sur les consciences, ne sont pas étrangers à ce résultat; puissent-ils y dominer longtemps.

Le chemin de la banqueroute. — Tel est le titre d'une brochure parue récemment. L'auteur M. Emmanuel Perraut, s'est efforcé de démontrer clairement quelle est notre situation budgétaire, la cause de sa ruine, les moyens de l'améliorer.

Ajoutons à l'éloge de l'auteur, que l'esprit d'impartialité a dicté ces lignes; il n'a eu qu'un but : l'intérêt et l'amour de la France.

Avis. — Le Comité électoral des Droites de la Chambre met à la disposition des Comités et des Candidats, une nouvelle série de tracts populaires, dont le titre seul fait ressortir l'intérêt et l'actualité :

- | | |
|--|----------------|
| 1° Le Budget. | 5 fr. le mille |
| 2° La guerre religieuse. | 5 fr. — |
| 3° Ça se décolle! | 10 fr. — |
| 4° Réflexions d'un Proletaire. | 10 fr. — |

Adresser les demandes au Secrétariat général du Comité, 7, rue de Mailly, Paris.

Nominations dans le clergé. — Par décision de Son Éminence le Cardinal-Archevêque :

M. Poncet, curé de Lozanne, a été nommé chapelain à Fourvière.

M. Barrel, vicaire à Notre-Dame de Villefranche, a été nommé curé de La-Tour-de-Salvagny.

M. Bérerd, vicaire de Courzieu, a été nommé curé de Lozanne.

M. Biguet, professeur aux Minimes, a été nommé vicaire à Oullins.

M. Gros, professeur de l'école cléricale de Saint-Pierre de Lyon, a été nommé vicaire à Chambos-Longessaigne.

M. Meindre, vicaire à La-Tour-de-Salvagny, a été nommé vicaire à Saint-Clément-sur-Valsonne.

A propos des Distributions de Prix

Il y a un proverbe qui dit : « Le bruit ne fait pas de bien, le bien ne fait pas de bruit. » Je ne sais pourquoi ce vieux proverbe me revient en mémoire, à propos des distributions de prix des écoles laïques comparées à celles des écoles congréganistes.

Assurément, (regardons à chacun ce qui lui est dû), — aux yeux du public, du public français surtout, si facilement séduit et étourdi par le tapage et la représentation, les premières ont sur les secondes un incontestable avantage, une supériorité indiscutable et indiscutée : celle de la mise en scène, celle de la réclame tapageuse et théâtrale.

Avez-vous jamais assisté à cette sorte de solennité républicaine, de cérémonie laïque qu'on appelle une distribution de prix dans un groupe scolaire.

Que dis-je, une distribution de prix? c'est une fête maçonnique complète, avec ses accompagnements habituels : drapeaux patriotiques, député ou sénateur, harangue plus ou moins anticléricale, discours solennels, applaudissements répétés à la gloire de la République.

Les prix sont l'accessoire insignifiant de la fête, un prétexte, qu'on est heureux de saisir.

C'est là d'ailleurs une habitude générale, une habileté systématique et constante de la secte qui nous gouverne. Elle excelle dans l'art d'imaginer des prétextes à sa propagande parmi le peuple, de saisir les occasions les plus humbles et les plus inoffensives (gymnastes, musique, distribution de prix, etc...) pour remplir le pays du bruit de ses concours et de ses discours et attirer à la République les sympathies artistiques et patriotiques de tous.

La République, dira la foule, c'est l'instruction : elle a voté l'instruction gratuite et obligatoire; la République, c'est l'art : voyez donc tous ces concours; la République, c'est le patriotisme : elle a fait les bataillons scolaires, et pour en faire un jour de forts soldats elle apprend la gymnastique à nos enfants.

Vive la République! foule, et la foule! Voilà ce que dit la foule, et ce qu'elle est dans son rôle, en cela; car elle ne voit jamais que l'extérieur et la mine des choses. Nous autres catholiques, qui savons le mot de l'énigme, et le but réel caché sous ses belles apparences, nous ririons de cette naïveté du peuple, si les dupes ici n'étaient en même temps des victimes.

Sous la peau de brebis qui tranquillise et attire, parce que seule on la voit, nous savons qu'il y a le loup ravisseur, qu'on ne voit pas, mais dont les ravages terribles se dévoileront quand il ne sera plus temps d'y porter remède.

Sous la République qui nous ensorcelle avec ses grands mots et ses belles fêtes, nous savons qu'il y a la maçonnerie, qui guette l'âme de la France.

Puisque nous parlons d'écoles, vous n'otiez pas de l'esprit de bien des gens, que le régime actuel a plus fait pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse que tous les précédents réunis.

En effet il est l'auteur d'une loi sur l'enseignement obligatoire, de discours innombrables sur l'enseignement, de palais splendides d'où l'enseignement tombe à flots sur tous les villages de la France.

Il a fait des lois scolaires, des harangues scolaires et des palais scolaires; et des distributions de prix qui ressemblent à des fêtes nationales.

Il a dit qu'en 1870 c'était l'instruction qui nous manquait. Il a gravé parmi ses maximes : Instruire le peuple c'est l'améliorer.

Quand, à la fin de l'année scolaire, les enfants d'un village se réunissent pour la réception des récompenses, il envoie un de ses sénateurs prononcer un discours dans ce village, sur les bienfaits de l'instruction républicaine et l'ignorance des ignorantins.

Voilà pour le public.

Il a tout fait, pour l'œil du public.

Mais pour le juge impartial, mais en réalité, qu'a-t-il fait?

La réponse est dure, mais elle est sûre : Rien.

Comment? l'écolier laïque ne sort pas plus instruit que l'enfant des frères?

Non.

Il n'y a pas quelques notions scientifiques de plus dans le programme scolaire républicain, que dans le cléricale?

Pas la moindre.

Pourquoi chasse-t-on les frères, alors? Parce qu'ils sont les frères.

Et qu'a-t-on innové? On a supprimé Dieu.

La République, alors, a fait pour l'instruction, quoi?

Du bruit.

Pour aboutir à quoi? Pour l'empêcher de faire du bien.

INCOGNITUS.

Le Progrès

ET L'AFFAIRE DU PARAPLUIE

On me communique un numéro du *Progrès* qu'il faudrait prendre avec des pincettes tellement il est brûlant... d'indignation; et d'un lumineux! à obliger de le lire avec une ombrelle. Heureusement, il s'agit de parapluie, ce qui fait rêver à une ondée bienfaisante. Venons au fait.

Mangin, l'historique charlatan du XVIII^e siècle vendait ses crayons, le rédacteur du *Progrès*, plus généreux, prête sa plume à toutes les infortunes, hier c'était un pauvre aveugle, aujourd'hui c'est un enfant de chœur! Evidemment cet éminent journaliste, s'il est franc-maçon, appartient à la loge de la *Candeur* ou à celle qui porte le nom suave de *Bienfaisance-Amitié*.

Une après-midi donc que, soucieux à l'ombre des grands arbres, il demandait une inspiration à la fraîcheur douteuse du quai de l'Hôpital, comme Orgon dans Molière,

Il a vu, dis-je vu, de ses propres yeux vu, Ce qui s'appelle vu,

à l'enterrement du citoyen Rayet, un exemple frappant de l'oppression du faible par le fort. Le prêtre qui précédait le convoi portait effrontément un parapluie en plein soleil, tandis que l'enfant privé de parasol quelconque, soutenu de ses débiles mains, nouveau Christ au Calvaire, une lourde croix, fonte, fer, cuivre ou argent massif! De ce fait, ce petit martyr était atteint dans sa dignité d'animal raisonnable et d'élève soumis à l'instruction gratuite et obligatoire; en effet, que faisait-il, en surplus, dans les rues, au lieu d'aller à l'école? On a beau être rédacteur, on a des entrailles de grand-mère, celles de notre écrivain s'émeuvent donc à ce spectacle et le lendemain naissait dans le *Progrès* un article, genre saule pleureur, ou rien n'était oublié, ni le prêtre, ni le convoi, ni l'enfant de chœur, ni la croix pe-

ni le paradis. « Pourquoi exposer cet innocent à un coup de soleil et lui faire perdre un temps précieux? » O vous, le plus sensible et le plus paternel des journalistes, calmez-vous. Nous catholiques, nous trouvons que cet enfant emploie admirablement son temps, de même que vous affirmez que les bambins qui vendent le *Progrès* au grand soleil remplissent un devoir civique de haute importance. La croix, c'est notre drapeau, c'est l'affirmation de notre espérance, nous tenons à ce qu'il soit levé bien haut devant nos morts; mais une croix n'est pas une dépêche télégraphique, elle ne marche pas seule, il faut la porter en évidence, et un parapluie, hélas, même une ombrelle ne ferait que gêner davantage un enfant suffisamment embarrassé, et je dois le dire à la louange de nos élèves, ils refuseraient de s'en munir. Mais alors c'est les exposer à une insolation! Calmez-vous une seconde fois, les membres de la rédaction du *Progrès* qui ont jadis servi la messe et porté la croix, n'en sont pas morts, les fils d'ouvriers ne sont pas plus délicats aujourd'hui qu'autrefois et pour jouer à barre au Grand-Camp, au ballon à Caluire, à la toupie sur le bas-port, il est assez rare qu'ils se servent de parapluie ou de rideau. Et puis rassurez-vous, je comprends qu'un prêtre, un vieillard, assez dévoué pour passer sa vie à conduire plusieurs fois par jour des morts au cimetière, cherche à se garantir du soleil, mais nos élèves d'école cléricale n'ont, au maximum, à exposer leur teint rosé qu'une ou deux fois par mois aux rayons de cet astre cosmique. Du reste, nous ne sommes pas en Russie, on n'est pas, de par la loi, séminariste de père en fils, les écrivains du *Progrès* n'ont donc pas à craindre que leurs héritiers chéris prennent une fièvre chaude en portant une croix de bois noir ou de métal soufflé devant le cercueil de nos parents.

Voici une réforme plus urgente à obtenir de vos amis de la préfecture : à ces funérailles où vous n'avez aperçu que une croix ébranlée et un parasol de prêtre, il y avait six porteurs courbés et suant sous leur lourd fardeau, et à côté d'eux le placide croque mort, muni également d'un pavillon tutélaire, et je l'approuve volontiers. Pourquoi, dans votre zèle pour l'humanité souffrante, ne demandez-vous pas en faveur de ces déshérités, une toile abri étendant ses larges ailes-dessus de la brancard funèbre? Pourquoi enfin, le Conseil municipal, la Providence de l'ouvrier, ne fournirait-il pas aux terrassiers, maçons, paveurs, couvreurs et bitumeurs de la ville une tente mobile, autant que protectrice de leur peau délicate? Farceur! vous voulez attendre vos bons lecteurs par un bizarre étalage de sentimentalisme et vous ne réussissez qu'à montrer votre haine pour une religion qui vous fait peur.

P. S.

La Magistrature lyonnaise

DE 1771 A 1833

Voici le titre d'un livre récemment publié. L'auteur M. Léopold Niepce, naguère conseiller à la Cour d'appel de Lyon, a fait une étude de quelques époques de l'histoire de la magistrature lyonnaise, et de ce grand corps judiciaire de France, dont l'inamovibilité a été sacrifiée lorsque les gouvernements ont voulu porter atteinte aux lois fondamentales de l'État, ainsi que nous en avons été témoins à notre époque.

Nous ne voulons pas nous borner à nommer l'auteur sans l'honorer d'un souvenir particulier qu'il mérite comme la magistrature dont il a fait partie.

Il est d'ailleurs utile de mettre en relief quel esprit de justice a inspiré nos gouvernants en rappelant que M. Niepce mis à la retraite il y a quelques mois, n'a pas même été nommé honoraire. L'honorariat est une distinction qui ne fut jamais refusée à un magistrat honorable. Or, M. Niepce, homme privé des plus sympathiques, dont le mérite est reconnu non seulement comme magistrat, mais comme écrivain et comme savant, a honoré sa carrière par de nombreuses années de services et par la distinction avec laquelle il a exercé ses fonctions. Il avait été épargné lors de l'application de la loi inique de 1833, qui sous le prétexte de réformer la grande institution de la magistrature française, a eu pour but une prétendue épuration de la République, par l'exclusion des magistrats les plus dignes, d'honorer un régime de gouvernement honnête. M. Niepce était trop indépendant, trop hautement adversaire de tout ce qui n'est pas honnête, pour échapper à un témoignage des mesquines rancunes du pouvoir si l'époque de sa retraite forcée n'eût pas été proche.

La manifestation d'antipathie gouvernementale contre cette ancienne magistrature qu'on a laissé outrager, calomnier, conspuer à la tribune et dans la presse, est d'ailleurs un trait caractéristique du régime des sectaires gou-

vernants. Si pourtant il est des noms qui commandent le respect et la sympathie publique, celui de M. Niepce est de ceux-là.

Ce nom, en effet, rappelle une famille qui de génération en génération a illustré l'armée, les sciences, les lettres, les arts. Une des inventions contemporaines les plus dignes de la célébrité et de la popularité, celle de la photographie, est due à Nicéphore Niepce.

Mais qu'importent les titres glorieux des enfants de la France pour les barbares qui font litière des grands intérêts et de l'ancienne splendeur de la patrie. L'auteur du livre que nous annonçons n'en conserve pas moins le prestige de son honorabilité et de son talent.

Dans ce livre riche de documents, la plupart peu connus ou même inédits, M. Niepce a voulu raconter la destruction de l'ancienne magistrature en 1771 par le chancelier Meaupou, et la mutilation de la magistrature contemporaine en 1883 par un ministre de la justice qui représente un chancelier républicain sous le nom de Martin-Feuillée.

A deux époques de notre histoire désormais célèbres, une œuvre de même nature est consommée par un grand seigneur ministre du roi Louis XV et par un démocrate avocat peu connu, ancien secrétaire de la Mairie de Rennes devenu ministre de M. Jules Grévy et un petit Meaupou de la République.

Toutefois M. Niepce a raison de signaler dans la préface de son livre la différence des causes de la destruction de l'indépendance en 1771 et en 1883. La différence des hommes et de leur caractère se signale aussi d'elle-même par leurs actes.

En 1771, en pleine monarchie, le prétexte de cette atteinte au grand principe de conservation d'une institution séculaire a été la puissance, l'indépendance politique souvent hautaine et agressive des parlements, tenant la Royauté en échec. Ces corps judiciaires étaient d'ailleurs déjà atteints de l'esprit philosophique révolutionnaire qui commençait ses ravages contre la toute-puissance royale. Les parlements constituaient un pouvoir politique, en même temps que judiciaire; c'était presque un Etat dans l'Etat; malgré l'autorité de leurs services, ils ne sont pas restés purs d'excès d'indépendance.

En 1883, cette inamovibilité a été de nouveau ravagée en haine d'une magistrature dont les devoirs professionnels étaient exclusivement accomplis en dehors de tout esprit et de toute action politiques; quoi qu'en aient pu dire les réformateurs intéressés.

« La vraie cause de cette mutilation de nos corps judiciaires, ainsi que le signale M. Niepce, a été cette association ténébreuse, toute-puissante aujourd'hui; mais ver rongeur de la société, que l'honnêteté, la droiture, et surtout la noble indépendance de la magistrature gênaient dans sa tentative d'asservissement et de déchristianisation de notre malheureux pays si avili maintenant entre ses mains. »

Ajoutons pour caractériser les deux époques: en 1771, une raison d'Etat plus ou moins justifiable inspirait le gouvernement monarchique. En 1883, les causes du coup d'Etat de la République ont été: d'abord la jalousie de ceux qui étaient peu honorés envers ceux qui l'étaient par tous les citoyens honnêtes et impartiaux. Et ce qui réduit cette cause de mutilation de nos corps judiciaires à un sentiment méprisable, indigne de véritables hommes d'Etat, c'est qu'elle se résume en un désir de tenter d'asservir la magistrature jusqu'ici indépendante de toute servilité, et surtout en un besoin de créer le moyen pour faire des vides dans les rangs des corps judiciaires, afin de satisfaire les convoitises de nouvelles créatures.

L'étude des vicissitudes subies par une grande institution a le mérite d'apprendre à apprécier, à comparer les caractères des hommes politiques des régimes différents et les mobiles véritables de leurs actes politiques. C'est pourquoi, le livre de M. Niepce offre un sujet d'étude intéressante et profitable surtout par la réunion de documents épars dans de nombreux volumes et dans les archives publiques et privées que les savants et les érudits seuls, à notre époque troublée, ont la patience et le talent de compiler.

Dans ce livre écrit avec science, fidélité et conscience, nous pouvons suivre les diverses phases de la vie de la magistrature lyonnaise en particulier. Nulle part d'ailleurs l'organisation judiciaire n'a revêtu des formes plus multiples qu'à Lyon. A un moment, en effet on comptait à Lyon quarante-deux juridictions diverses relevant, les unes de l'Eglise, les autres du Roi, d'autres de l'administration municipale et du consulat. Cette multiplicité de juridictions, ainsi que le fait justement remarquer M. Niepce, s'explique naturellement, quand on se rappelle les nombreuses transformations politiques et sociales subies par cette cité industrielle et commerçante, soit avant soit depuis son annexion à la couronne de France, sous Philippe-le-Bel.

Cette étude aide aussi à comprendre par quelles phases la même institution subdivisée d'abord, alors que les classes sociales elles-mêmes étaient si diverses, s'est modifiée d'après les principes d'unité, de séparation des pouvoirs qui ont été la base de la constitution de la France.

Nous ne voulons pas reproduire, en détail, l'œuvre de M. Niepce, mais nous croyons utile et intéressant pour un grand nombre de lecteurs d'esquisser, au moins à grands traits, le tableau historique qui représente les diverses époques de la Magistrature lyonnaise, dont les unes sont signalées par les réformateurs contemporains comme ère de tyrannie et d'arbitraire absolu et d'autres comme ère de liberté jusqu'alors inconnue.

(A suivre).

L. DUCURTYL.

Les deux Partis

Ce n'est pas sans une vive satisfaction, et sans nous unir de tout cœur aux sifflets et aux huées de la foule, que nous assistions l'autre dimanche à l'exécution par le ridicule, de ce sinistre farceur, de ce bandit Tonkinois, comme l'appelle Rochefort, de ce haineux sectaire, comme nous l'appelons, nous, tombé sous l'indignation publique dont il ne se relèverait pas, s'il n'était l'élu des Loges et s'il n'était Jules Ferry.

Les sifflets sont de droit, pour un tel homme. Mais nous n'avons garde de nous exagérer leur importance et leur signification.

Il y a des sifflets profonds et en quelque sorte philosophiques, qui partent du fond même des convictions indignées, des âmes froissées dans leurs intérêts supérieurs, visent dans l'homme honni et hué ce qu'il a de plus intime, la tête et le cœur, et semblent, même en ce monde, la vengeance d'un esprit contre un esprit.

Le catholique et le franc-maçon, même dans leur silence, ont de ces sifflets l'un pour l'autre.

Car ce sont des ennemis intimes, pourrait-on dire, des ennemis essentiels, nécessaires, radicalement irréconciliables.

Un catholique est catholique avant tout, un franc-maçon est franc-maçon avant tout. C'est dans le fond même de leur être que leur inimitié a ses racines, parce que différents d'esprit et de cœur, d'une autre race en quelque sorte, d'une autre race intellectuelle et morale, ils ont entre eux le mur de séparation infranchissable des premiers principes.

Huer le catholique c'est huer l'Eglise et tout ce qu'elle enseigne; huer le franc-maçon c'est huer la contre-église et tout ce qu'elle nie. Les coups de sifflets à ces hommes-là retentissent jusque dans les profondeurs, et je les appelle philosophiques.

Tel n'est pas certes, le caractère de la manifestation de l'arrivée de Ferry.

Non pas qu'il n'y eût là le catholique et le franc-maçon, comme ailleurs, comme partout, car bientôt par le monde il n'y aura plus que ces deux hommes; non pas que les catholiques ne sentissent leur cœur bondir d'indignation et de mépris en face du misérable agent des sociétés secrètes et de la déchristianisation de la France. Mais tout cléricaux qu'ils sont, ils ont le bon esprit habituel de manifester leur mécontentement d'une façon plus raisonnable et plus efficace que par des huées et des vociférations, et quoiqu'en aient dit le Progrès et le Lyon-Républicain, ce ne sont pas les cléricaux qui siffaient.

Ils attendent le 4 octobre. Qui est-ce qui siffait Ferry dans la bagarre? Les radicaux. Qui siffait-on? Le Tonkinois.

Rien de plus. C'est parfaitement insignifiant et complètement superficiel.

Un ambitieux s'en va t'en guerre, en Chine ou ailleurs; au lieu de réussir il échoue, il tombe: ses frères et amis, qui sont aussi ses compétiteurs, sont enchantés de la circonstance qui va leur permettre à leur tour de monter au pouvoir et d'escalader le ministère. En attendant, pour que le malheureux ne se relève pas, ils orientent: A bas! de tous leurs poumons, en lui lançant quelques ruades pour l'achever. — Puis ils prendront le pouvoir, et feront pis que lui.

Voilà l'histoire de l'opportunisme et du radicalisme intransigeant.

Simple querelle de palais. Jalousie entre républicains. Duel de frères ennemis, mais de frères.

On est frère par les idées. Radicalisme, opportunisme, ce ne sont pas là des partis, mais des nuances, les nuances d'une même couleur, les étapes d'une même idée. On s'injurie, on se culbute, on se foudroie mutuellement de quolibets et d'anathèmes, mais tout cela c'est de la forme, et l'on s'entend sur le fond.

Croyez-vous donc M. Ferry moins radical que M. Rochefort.

Non: l'un veut aller lentement, l'autre veut

aller vite, voilà tout. L'un temporise, l'autre brusque, l'un veut suivre le chemin, l'autre le sentier. Mais leur but est le même, et si M. Ferry a peur « des esprits agités et brouillons » qui pourraient compromettre le succès de leur grande cause, il n'a « pas peur de l'esprit avancé », comme il le dit dans son discours, il n'a pas peur (il parle au nom de la maçonnerie qui nous gouverne) du radicalisme le plus pur, c'est-à-dire le plus anti-cléricale.

Les loups se battent entre eux, mais ils sont de la même espèce, du même parti, malgré cela. Les républicains de même.

« Il n'y a que deux partis » s'est écrit M. Jules Ferry dans un moment de franchise et d'éloquence.

C'est le mot le plus profond de son discours. C'est vrai: il n'y a que deux partis.

Lesquels? M. Ferry va nous le dire: Ceux qui veulent le progrès et ceux qui ne le veulent pas.

C'est vrai encore; car il n'y a que deux doctrines.

Au-dessus des nuances politiques et des formes gouvernementales, qui ne sont jamais que des formes et des nuances, il y a la doctrine qui dit à l'homme: Perfectionne-toi, car Dieu existe, et la doctrine qui lui dit: Dieu n'est pas, tu peux t'abrutir.

Inutile d'ajouter que, pour le F. Ferry, le progrès c'est la dégradation progressive.

NEMO.

Concerts-Bellecour

Les nombreux artistes venus de la capitale à l'occasion du Concours du 15 août, ont dû remporter de nos Concerts de Bellecour une excellente impression. Il est vrai que M. A. Luigini avait tout mis en œuvre pour donner aux soirées de cette semaine un attrait particulier. Il a su se montrer à la fois habile impresario, chef d'orchestre émérite, compositeur distingué, et violoniste de beaucoup de talent.

Nous avons trop rarement l'occasion d'applaudir en lui ce talent de violoniste qui lui valut un premier prix au Conservatoire de Paris. M. Luigini qui néglige depuis longtemps le violon, a montré vendredi dans son grand duo de concert pour deux violons des qualités de virtuose les plus remarquables. Sa tailler un succès à côté de M. Lapret était n'ailleurs une tâche bien difficile qu'un artiste éminent pouvait seul mener à bonne fin.

Le morceau malheureusement inédit, et du reste fort intéressant, vif d'allure, élégant de style, très bien dans la sonorité de l'instrument, et rempli de traits qui pour être d'une exécution difficile sont loin pour cela d'être dépourvus d'intérêt musical.

Le ballet russe, la Voix des cloches, la Marche de l'Emir, et divers autres compositions du même auteur, ont été également fort remarquées.

L'orchestre s'est surpassé dans les ouvertures si difficiles de Sigurd et de Rienzi, et dans le ballet si pittoresque de Françoise de Rimini (première édition.) Toutes nos félicitations à notre excellent orchestre et particulièrement à nos éminents solistes (MM. Fargues, Ritter, Bedetti, Tamburini, etc.)

Félicitons également les nombreux chanteurs qui ont prêté à ces solennités artistiques le précieux concours de leur talent. La romance pour ténor de Mignon, l'air du Caïd, le trio de l'opéra de Hamlet, les duos de Mireille, d'Aïda, d'Hamlet, etc. ont obtenu à MM. Jérôme, Javid, Guillion, Cottet, Ballard et à M^{mes} Cottet-Mathieu et Sivori le plus vif et le plus légitime succès.

L. S.

BIBLIOGRAPHIE

LA RÉPUBLIQUE SE DÉMASQUE, ou le vrai programme républicain, exposé par les soixante-troize fédérations et groupes républicains radicaux-socialistes de Paris, et expliqué avec toutes ses conséquences, par Léo TAXIL (Gabriel Jogand-Pagès). — Une brochure de 46 pages, chez Letouzey et Ané, 51, rue Bonaparte. — Paris. Prix: 30 centimes.

On se souvient de l'article que nous avons publié sur la conversion de M. Gabriel Jogand. Nous y manifestions le désir de voir le nouveau converti donner des preuves de son changement, en réprouvant ce qu'il avait soutenu jusqu'à ce jour et en défendant les principes qui nous sont chers. Notre désir est vite satisfait. M. Gabriel Jogand, le contempteur de notre foi, le chef de la ligne anti-cléricale, miraculeusement, nous pouvons le dire, rappelé à la foi catholique, vient de faire paraître une première brochure, où il désavoue et combat ses erreurs passées. La vérité l'a ébloui et touché et désormais il la défendra. Il est inutile de dire tout l'intérêt qui s'attache à cette première publication du converti. M. Jogand a été mêlé à toutes les entreprises anti-religieuses, il a pénétré dans toutes les arcanes secrètes de la libre pensée, il sait tous les projets, tous les plans des ennemis de la foi et c'est là ce

qu'il vient nous révéler. Il en montre tous les dangers et il supplie ses lecteurs de se coaliser pour combattre ces terribles erreurs, dont il est revenu, et qu'il reconnaît devoir nous conduire à l'abîme, si nous ne savons résister. Détrompé, dégoûté, effrayé de tout ce qu'il a vu, il veut détromper ceux qui sont encore dans l'erreur, et voilà pourquoi répandre cette brochure est vraiment une œuvre. Tel que ces voyageurs qui reviennent de pays inconnus où nous sommes sur le point d'aller, et qui nous en signalent tous les périls, M. G. Jogand revient d'un terrain trop ignoré et qu'il importe à tout prix de bien connaître. Nous nous ferons un plaisir de procurer cette brochure à ceux de nos lecteurs qui viendront nous la demander à nos bureaux.

Nous ferons en sorte également de tenir à leur disposition, dès qu'ils auront paru deux ouvrages importants que doit prochainement publier Léo Taxil: Les Frères trois-points, révélations complètes sur la Franc-Maçonnerie, avec tous les documents à l'appui, deux forts volumes Charpentier à 3,50; et les Confessions d'un ex-libre penseur, un beau volume format Charpentier, à 3,50.

LIVADIA, par JACQUES BRET. Librairie académique Didier, Emile Perrin, libraire-éditeur, 35, quai des Grands-Augustins, Paris.

C'est la première œuvre de M. Jacques Bret que nous apprécions ici. Nous sommes heureux de reconnaître en lui une plume délicate, coulante et vive.

Livadia est l'histoire d'une jeune fille russe qui vient habiter Paris avec ses parents. Son père veut lui faire contracter une riche alliance, à la hauteur de sa noblesse. Mais la jeune fille qui se souvient de ses steppes immenses, de l'air libre de la patrie et des caractères énergiques et forts des compatriotes, souffre avec peine les petites et les faiblesses d'une civilisation recherchée. Un jeune homme d'une grande famille catholique se passionne pour elle, l'hérétique. Elle cède à ses avances, pour céder à son père et par lassitude et l'épouse. C'est dans un vieux château de province que vont vivre les jeunes mariés. Mais la vie régulière et monotone qu'on y mène ne peut convenir à la nature ardente et presque sauvage de la jeune femme. Les pratiques du culte catholique l'irritent au lieu de la séduire. Un enfant qu'elle vient d'avoir de cette union ne l'attache même pas à cette vie qui l'ennuie. Enfin, cet enfant tombe gravement malade et les soins que lui prodiguent le médecin religieux, le curé de l'endroit et les bonnes sœurs du village lui ouvrent enfin les yeux. Elle se fait catholique, et avec ses erreurs tombent ses ardeurs de slave et le dégoût injuste qu'elle avait d'une vie paisible.

GABRIEL.

MALADIES DES YEUX

Nous avons l'honneur d'annoncer à nos lecteurs l'arrivée à Lyon du docteur Louis de MARHEK. Ce célèbre oculiste-docteur, qui habite la France depuis plusieurs années, s'est acquis une renommée bien justifiée dans le traitement de la maladie des yeux et toutes les maladies chroniques. Guérison radicale et prompt, sans opération, par un nouveau traitement, des maladies des yeux, même les plus anciennes: les plus rebelles « ophtalmies, amauroses, cataractes au début, blepharites, maladie de la cornée, de l'iris, de la rétine et de la choroidite. »

M. le docteur de MARHEK est visible à l'hôtel du Havre et du Luxembourg, rue Gasparin, n° 6, depuis le 20 avril, de 9 heures à 11 heures du matin, et de 1 heure à 4 heures du soir jusqu'à fin septembre.

MÊME UN ENFANT

Peut tirer, à l'aide de notre Appareil primé, toutes les Photographies possibles, et cela sans le moindre apprentissage préalable. L'appareil est d'une simplicité extraordinaire pour le maniement; il peut être utilisé en chambre ou en plein air sans installation spéciale, et une instruction détaillée donnée gratis accompagne chaque appareil. L'appareil complet, emballé dans une jolie caisse en bois, que l'on peut en voyage aisément porter à la main, coûte, y compris les substances chimiques et tous les accessoires nécessaires:

Pour photographies format carte de visite, avec substances chimiques suffisantes pour 250 photographies, fr. 20.
Pour format de cabinet et de stéréoscope, appareil élégant en étain, substances chimiques pour 500 photographies, fr. 40.

Expédition franco de port et de douane dans toute l'Europe, contre envoi du montant en mandat postal ou billets de banque. Chaque Appareil est garanti, et en cas de non-convenance il est échangé ou remboursé.

UTILE, AGREABLE, INDISPENSABLE.

Pour tout le monde, principalement dans les petites localités où il n'y a pas de photographe et où il peut devenir une source de gain accessoire.

Pour touristes, pour la reproduction de paysages, de monuments, etc., comme dignes souvenirs d'un voyage de plaisir.

Pour fabricants, pour prendre la copie et pour la multiplication des échantillons de marchandises et des produits de l'industrie.

Pour négociants, pour l'illustration des catalogues, des livres d'échantillons, des prix courants, bulletins de vente, etc.

Pour architectes, pour la copie et la multiplication presque sans frais des plans, dessins, etc.

Pour enfants, comme le cadeau le plus utile, le plus instructif et le plus agréable.

Après épuisement, les substances chimiques peuvent être obtenues en toute quantité désirable. Tout ordre de ce genre sera rempli avec empressement.

J.-B. ALLARD & C^{ie}
7, Lincoln's Inn
BIRMINGHAM (ANGLETERRE)

M^{ME} JOURDAIN

SAGE-FEMME
Rue de Chartres, 80, LYON

TRAITEMENT SPÉCIAL

Des dérangements de matrice et maladies intestinales. — Voici quelques symptômes: Gonflement du ventre, maux de reins, digestions difficiles.

Visible tous les jours de 9 h. à 4 h.

Gaspillages Financiers

(suite)

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES DES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

L'Assemblée élue en 1871, ne s'était pas bornée à liquider les désastres de l'invasion et de la guerre civile, à rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses; elle avait voulu recettier les grandes entreprises d'utilité publique, qui ont fait l'honneur des régimes précédents. L'exercice 1876, le dernier dont elle ait voté le budget, affectait aux travaux publics, 204 millions, la majeure partie sur les ressources ordinaires, ce qui n'empêcha pas cet exercice de ces régler avec un excédent de 98 millions. En même temps, conformément au principe posé par M. Thiers, un budget unique renfermait les dépenses de toute nature, pour permettre au public comme au législateur d'embrasser d'un seul coup d'œil les ressources et les charges du Trésor.

Depuis 1878, cette règle de sagesse financière a été abandonnée. On a imaginé le budget extraordinaire, exclusivement alimenté par des emprunts émis à jet continu, au grand dommage du crédit de l'Etat comme de celui du commerce et de l'industrie.

Ce budget était destiné à pourvoir à l'exécution du ruineux programme, auquel M. de Freycinet a attaché son nom.

En 1879, lorsque ce programme fut tracé, il ne devait coûter que 4 milliards et demi. En décembre 1882, le Ministre des travaux publics déclarait à la Chambre que le total de la dépense dépasserait neuf milliards.

Comment expliquer un total ainsi plus que doublé? Beaucoup par l'impardonnable légèreté avec laquelle ont été dressés les premiers devis; plus encore par les satisfactions électorales que le ministère n'a pas marchandées à ses amis; enfin aussi par l'insuffisance du contrôle législatif. Jusqu'au budget de 1882, les ministres sont demeurés, en effet, maîtres absolus de reporter d'un exercice à l'autre les crédits et les dépenses sans être tenus d'en rendre compte. Au début, la grande difficulté semblait être pour eux, non de trouver de l'argent mais de le dépenser; et, de fait, les crédits étaient ouverts avec une telle prodigalité, à raison de plus d'un demi-milliard par an, qu'on ne parvenait pas à les épuiser dans le cours de la même année, bien que les ingénieurs les mieux notés fussent ceux qui dépensaient le plus.

Le résultat ne s'est pas fait attendre. D'après un ancien sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics, M. Lesguillier, 455 millions ont été employés dans « de petits canaux sans utilité

réelle... éparpillés dans de petits ports tandis que nos grands ports restaient dans l'abandon. » Quant aux chemins de fer, on a commencé à la fois la construction de 114 lignes sans en parachever aucune, on a installé sur 5.596 kilomètres des chantiers, pour lesquels on n'a pas craint de faire appel aux concours des ouvriers comme des fournisseurs étrangers, si bien que dans ces cinq dernières années le Gouvernement n'a pas exécuté la moitié du travail, qu'il aurait obtenu avec la même somme judicieusement dépensée, et que la caisse se trouvant aujourd'hui vidée par une gestion aussi imprudente que coûteuse, les projets les plus justifiés, les engagements les plus solennellement pris vis-à-vis des populations, ne peuvent plus recevoir satisfaction.

La preuve en matière de gaspillage républicain en plus de travaux publics est donnée par les chemins de fer de l'Etat. Organisé en 1878, le réseau de ces chemins l'a été d'abord de telle sorte qu'il échappait à peu près complètement au contrôle des Chambres. Celles-ci ne pouvaient être appelées à intervenir que pour pourvoir par des crédits à l'insuffisance éventuelle des recettes du service. Cette insuffisance n'a pas tardé à s'affirmer dans de si fortes proportions, que la loi de finances de 1883 a dû réformer un régime, dont la Cour des comptes ne cessait de relever les irrégularités, irrégularités qu'un député, aujourd'hui ministre de l'agriculture, M. Hervé-Mangon, signalait également dans les termes suivants: « Des dépenses supplémentaires ont été engagées avant d'avoir obtenu les ressources nécessaires pour les acquitter. Les crédits et les traitements du personnel ont été augmentés, sans que les crédits nécessaires aient été sollicités. On a attendu les derniers jours de l'année pour faire connaître à la Chambre la situation facile à constater depuis longtemps et que la plus simple prévoyance eût empêché de devenir aussi grave. » (Rapport du 7 février 1884). Au 31 décembre 1883, le réseau des chemins de fer de l'Etat revenait à 827 millions. Il aura coûté, une fois terminé, 931 millions au moins. L'excédent des recettes des 2.500 kilomètres en exploitation, déjà en exploitation était prévu, pour 1884, à 6 millions. Les prévisions ont dû être réduites par les Chambres, pour 1885, à 3.383.000 fr. Elles ne sont plus, dans le projet de budget de 1886, que de 2.069.633 francs, et l'annuité seule pour intérêts et amortissement du capital engagé de 931 millions, sans aucun bénéfice, exigerait 41 millions.

Quelle sentence les tribunaux prononceraient-ils contre un tuteur qui aurait géré de la sorte les affaires de son pupille, et dépensé 950.000 fr. pour lui procurer 2.000 fr. de revenus?

La France ne faisait pas aux spéculateurs de la troisième République: le contrôle y est encore trop facile. Il a fallu à leur avidité des chemins de fer dans les sables d'Afrique.

En 1879, sans études préparatoires suffisantes, comme le déclare lui-même le général Faïdherbe, on a imaginé de per dans le chemin de fer, le Sénégal au Niger.

Dans ce pays de caravanes c'eût été assez, pour explorer le commerce, et de suivre le conseil de l'explorateur Soleillet, et de débroussailler la route sur une largeur suffisante.

Cela n'eût pas fait le compte des fournisseurs spéculant sur les entreprises lointaines. Ce qu'ils ont fait au Sénégal a dépassé toute mesure et les plus curieux détails ont été donnés aux Chambres.

Le gouvernement a fait acheter en Angleterre pour 150.000 fr. un bateau qui avait coulé dans la Tamise et y avait passé 18 mois sous l'eau. Arrivé au Sénégal, il fut reconnu impropre à tout service.

Aux observations des gouverneurs, on répondit de Paris par l'ordre de tout recevoir sans papiers; et, sur leur refus de se prêter à ces irrégularités, ils furent rappelés.

Plus dociles au bon plaisir du ministre, les événements ont semblé conspirer pour rendre tout contrôle impossible; un jour, on a appris que des chalands chargés de matériel avaient coulé en pleine mer; un autre jour, c'est le matériel déjà débarqué qui a péri dans l'incendie des magasins de Kayes.

A la fin de 1883, après trois années de travaux, la ligne n'avait encore que 70 kilomètres et on avait dépensé, tant pour la ligne que pour les frais d'occupation, plus de 26 millions.

Dans le même pays, un chemin de fer construit par une compagnie privée, de Dakar à Saint-Louis, a coûté 68.000 fr. par kilomètre; le kilomètre construit par l'Etat revient à cinq fois plus cher.

Un ministre reconnut à la tribune de la Chambre qu'il y avait eu du *collage*, une enquête fut demandée, la majorité la refusa.

On n'osa pas pourtant continuer les travaux, et ce tronçon de chemin de fer demeure au milieu du désert, inachevé et inutile.

MARCHES

Il n'y a plus rien à dire au sujet de nos marchés, les plus prévoyants et les plus experts dans la marche des prix sont eux même dérouter, par la baisse persistante que nous subissons sans pouvoir lui donner de cause certaine. Il est aujourd'hui parfaitement sûr que la France ne trouvera pas dans sa récolte de 1885, les 110 millions d'hectolitres dont elle a besoin pour sa consommation, c'est le seul espoir qui reste de voir les prix se relever.

GRAINS

Blés du Dauphiné. Vieux.	21 50 à »
— Nouveaux.	20 » à »
— Lyonnais.	21 » à »
Les 100 kilog. rendus à Lyon.	
Blés de Bresse.	21 75 21 25
Blés du Bourbonnais. Vieux.	22 50 » 22 50
— Nouveaux.	22 50 à »
— Nivernais.	22 50 » 22 50
— Bourgogne. Vieux.	22 50 » 22 25
— Nouveaux.	21 50 » 21 50

Il ne se fait rien, les prix sont nominaux. Voici quelques prix des marchés de province: Anancy, 17,50, blés nouveaux, blés vieux, 18,50 les 80 k. Chambéry, 21,50 blé nouveau; Chaumont, blé vieux 21,50, blé nouveau 21; Langres, blé vieux 22; Orléans, blé vieux 26 à 27; blé nouveau 21 à 25 les 120 k.; Châtillon-sur-Chalaronne, 20, blé nouveau.

Farines. — Marché lent, sans vente, pas d'affaire

Farine de commerce 1 ^{re} .	les 125 k. 41 50 à 42 »
— — — ronde.	34 » à 34 50
— de boulangerie 1 ^{re} .	44 » à 45 »
— — — ronde.	34 » à 34 50

Sons. — Il y a un retour. Mais pas de hausse. Marchandise assez offerte, sons 11,25; sons ordinaires, 10,75 à 11, recoups, 10,50; fleurages blancs, 14 à 14,50; fleurages bis, 12,50 à 13.

Avoines. — Mêmes prix.

Dauphiné.	17 25 à 18 »
Bresse.	16 25 à 18 »
Bourbonnais.	17 50 à 18 »
Bourgogne.	18 50 à 18 25

Sarrasins sans changements. Bretagne. 21 » à » Pays. 19 à 19 50

FOURRAGES

Sans changement.

Foin de pays.	les 125 k. 11 » à 11 50
— de Bourgogne.	13 25 à 13 »
Paille de froment.	6 25 » 6 »
— de seigle.	6 50 à »
— d'avoine.	6 75 » 6 50
Luzerne vieille.	10 » à 10 50
Regains.	9 » à »
Luzerne nouvelle.	10 » à 10 50

BESTIAUX

Bœufs. — Mardi 18 août vente mauvaise malgré les fêtes traversées, 860 têtes amenées, prix moyen 0,61 à 0,72 la livre, poids vif.

Charollais 64 à 75; Bressans 60 à 70; Italiens 70 à 75; Dauphinois 65 à 72; Bourbonnais 68 à 75. Il y avait 454 veaux qui se sont mal vendus de 45 à 55 centimes la livre, poids vif. Vente mauvaise.

1220 moutons; vente passable le cours a été de 65 à 85 cent. la livre, poids mort.

Lundi 17 août 526 porcs ont été amenés, vente bonne les prix sont en moyenne de 57 à 65 la livre, poids vif.

Charollais 59 à 62; Midi 53 à 58; Bressans 53 à 57; Bourbonnais 53 à 57.

THUR. LEP.
Le Propriétaire-Gérant: B. DUBOIS
LYON. — IMP. COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE, PLACE AZAR, 2.

Étude de M^e V. CHAPUIS
AVOUÉ A LYON
Place de la République, 44

VENTE VOLONTAIRE ET JUDICIAIRE
En suite de conversion
ET SUR ABANDON DE MISE A PRIX
A LAQUELLE
les étrangers seront admis

EN UN LOT
DE BIENS

IMMEUBLES
D'un seul tenement

COMPRENANT:
Maison d'habitation
Jardin, Cuvier, Cellier, Écurie,
Grange, Terres
Près pâture et Vigne
Situés à ORLIÉNAS
Au lieu de la Mouille

Adjudication au Samedi 19 Septemb. 1885

Pour extrait, V. CHAPUIS
MISE A PRIX: 6.000 FR.

NOTA. — Pour les renseignements, s'adresser à M^e V. CHAPUIS, avoué poursuivant, à M^es GERIN et CHARREAU, avoués des défendeurs, et au greffe du tribunal civil de Lyon pour voir le cahier des charges ou il est déposé.

Étude de M^e PONDEVEAUX, avoué à Lyon
RUE NEUVE, 7

VENTE JUDICIAIRE
En suite de faillite
EN L'AUDIENCE
DES CRIÉES DU TRIBUNAL CIVIL DE LYON
D'UNE

USINE

Pour la galvanisation
DES MÉTAUX

SITUÉE
A LYON, rue Sébastopol, 51 et 53

COMPRENANT
Divers Bâtimens industriels
Bâtimens d'habitation, Bureaux
Entrepôts, Écuries
Remises, Cours et Jardins
D'une superficie d'environ 3.650 mètres
Dépendant de la faillite C. CHALIEUX
aîné, qui était marchand de métaux.

Adjudication au samedi 12 Septemb. 1885

A MIDI, AU PALAIS DE JUSTICE
Mise à prix: 40.000 fr.

PONDEVEAUX, avoué.
S'adresser pour les renseignements, à M. CANAVY, syndic de la faillite C. Chalieux aîné, et à M^e PONDEVEAUX, avoué, et pour voir le cahier des charges, au greffe du Tribunal civil de Lyon.

ÉTUDE DE M^e A. TRILLAT, AVOUÉ
Sise à LYON, place du Change, 2

VENTE
Par voie de l'expropriation forcée
suite de saisie immobilière en
l'audience des criées de la 3^e chambre
du Tribunal civil de Lyon, au
palais de Justice, place de Roanne.
AU PROFIT DU PLUS HAUT MISEUR ET
DERNIER ENCHÉRISSEUR
EN UN SEUL LOT

D'IMMEUBLES

comprenant
Bâtimens d'habitation, cour
jardin et dépendances,
d'une superficie d'environ 486 m. c.
Situés à LYON (Quartier Saint-Just)
Rue de Trion, 59

Saisis au préjudice de 1^{er} des mariés
Joseph-Hippolyte-Victor Gesse et Rosalie
Puillet, veuve de François
Perrier; 2^o de César Perrier; 3^o de
Nicolas Perrier.
Adjudication au Samedi 12 septembre 1885
A MIDI
Mise à prix: 10.000 fr.

Pour extrait:
A. TRILLAT.

CHAPELLERIE
RIVIER Sœurs
43, rue Centrale et rue Hôtel-de-Ville, 80

Mise en vente d'un choix considérable de Coiffures pour la chasse; Chapeaux bain de mer en toute nuance; Casquettes souples et Casques de toute forme. — Chapeaux de paille à tous prix.
BONNE OCCASION Chapeaux pour musiques, fanfares, orphéons, chasse, pêche.

AU CANON D'OR
10, rue Bellecordière

BON-GARCIN
Fabrique de malles
En tous genres, Sacs de voyage
Gibettiers Cartables

LES MISSIONS CATHOLIQUES
Bulletin hebdomadaire illustré
DE L'ŒUVRE DE LA PROPAGATION DE LA FOI
Abonnements pour la France: un an, 10 fr. Bureaux: rue d'Auvergne, 6, Lyon.

La Franc-Maçonnerie démasquée
REVUE MENSUELLE
Des doctrines et faits maçonniques
Publication grand in-8 de 48 pages.
— Un an: 5 fr.; six mois: 3 fr. Union postale: un an, 6 fr.; six mois, 3 fr. 50

INSECTICIDE GALZY
Destruction Infaillible
Des punaises, puces, poux, mouches, cousins, cafards, mites, fourmis, chenilles, charançons, etc.
Le kil., 42 fr., 100 gr. par la poste 1 fr. 95
FABRIQUE: cours d'Herbouville, à 71, Lyon

TRIBUNE DU TRAVAIL

PLACEMENTS GRATUITS
Bureau: rue Désirée, 6, au 2^e
Pour Hommes, de 11 heures à 1 heure
Pour Femmes, de 2 heures à 4 heures, jeudi excepté.

ON DEMANDE
Des jeunes filles instruites, références sérieuses exigées. Maison Gontard frères, avenue de Saxe. 223
Des jeunes gens ayant une belle écriture pour des copies. Un apprenti tapissier.

DEMANDE DE PLACES
Un homme sérieux, au courant de l'épicerie et droguerie demande emploi dans cette partie pour Lyon ou les départements. Bonnes références. 669
Un homme de 30 ans, ayant été occupé pour les commissions et les écritures dans deux administrations publiques de la Suisse romande, désire se placer dans des conditions analogues. S'adresser chez M^me Desaux, rue du Plat, 27.
Un gendarme, 48 ans, retraité et médaillé, demande emploi de surveillant, garde particulier, champêtre ou place de concierge dans une maison particulière ou de commerce. 709
Une institutrice de Lyon passant ses vacances à la campagne se chargerait de quelques enfants, prix modéré. 548
Un ménage, bonnes références, le mari ayant un état sédentaire, demande une bonne loge bien claire. S'adresser à M. Masset, rue Bugeaud, 87.
Un gendarme sérieux, valet de chambre, excellentes références, pouvant soigner un monsieur malade ou infirme, demande une place. 367
Une dame, 30 ans, bonnes références, demande un emploi de caissière ou de vendeuse. 519

CARROSSERIE

1^{re} MAISON DE CONFIANCE
A LYON

P. CHARREL

Ancienne maison ROBERJOT
Place St-Pothin, 10 et 12

Vastes et splendides magasins, où l'on trouve Breacks, Landaus, Splinder anglais, Charettes anglaises, Mylords.
Récompenses obtenues à toutes les grandes Expositions.